

Eau - Programme complémentaire de travaux pour l'année 1994

M. LE MAIRE, Rapporteur : Lors de sa séance du 11 avril 1994, le Conseil Municipal a adopté le programme de travaux du Service des Eaux pour l'année 1994 en fonction des crédits inscrits au Budget Primitif.

En fonction de la répartition initiale des crédits, des résultats des appels d'offres, des travaux réalisés à ce jour d'une part, des retards de programmation, voire des reports de travaux à des dates ultérieures d'autre part, il apparaît possible de mettre en place un programme complémentaire de travaux d'un montant de 1 100 000 F, chiffre correspondant au crédit disponible sur l'article 2315 00512 - CS 30700.

Le programme complémentaire de travaux proposé est le suivant :

Extension du réseau d'eau :

- | | |
|---------------------------------------|--------------|
| - chemin des Champs | 260 000 F HT |
| - chemin de la Chaille des Tilleroyes | 270 000 F HT |

Aménagement des viabilités :

- | | |
|---|--------------|
| - rue Aragon pour la desserte de 2 hôtels | 120 000 F HT |
|---|--------------|

Travaux propres au service :

- | | |
|---|--------------|
| - renouvellement du réseau d'eau dans la Cité des Gacognes
chemin des Prés de Vaux | 450 000 F HT |
|---|--------------|

Sur avis favorable de la Commission Eau-Assainissement, le Conseil Municipal est invité à :

- adopter le programme complémentaire de travaux proposé dont le financement sera assuré sur des crédits ouverts au Budget Primitif 1994 du Service des Eaux,

- autoriser M. le Maire à signer les marchés à intervenir après appels d'offres ainsi que les ordres de service ou avenants permettant l'exécution complète des travaux y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget du Service des Eaux.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Eau-Assainissement, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.